

LE DEVOIR

Directeur-gérant: Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

CANADA	\$ 6.00
(Sauf Montréal et banlieue)	
E.-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00

CANADA	2.05
E.-UNIS et UNION POSTALE	3.00

Le conglomérat d'intérêts anglais

L'un des grands obstacles à l'abolition totale de l'Appel au Conseil privé — Les confidences d'un avocat — Toujours le mémoire Mignault — La double dette de gratitude que nous devons au grand juriste — Leçon de droit, leçon de fierté civique — "C'est une relique du régime colonial"

Le mémoire de M. Mignault à la Société Royale suscite déjà d'abondants commentaires. C'était la première fois depuis longtemps, sinon depuis toujours, que cette question de l'Appel au Conseil privé était ramassée en un exposé aussi clair, aussi simple, aussi facilement accessible aux profanes.

Avec une tranquille netteté, sur le ton calme et sûr de l'homme qui est absolument maître de sa matière, le grand juriste ramène le problème à ses données essentielles:

L'Appel au Conseil privé n'est pas l'appel au Roi; c'est purement un appel à un tribunal anglais, dont l'organisation est régie par des lois anglaises, et qui dispose de l'opinion des tribunaux canadiens; cet appel est autorisé par les lois canadiennes d'une part (appel de droit), par les lois anglaises d'autre part (appel de grâce); l'appel de droit pourrait être supprimé par une simple modification à nos lois, pour cette très simple raison que ceux qui ont fait une loi peuvent pareillement l'abroger; l'appel de grâce, jadis pratiquement intangible parce que le Colonial Validity Act d'Angleterre donnait présence aux lois anglaises sur les notes, peut, depuis le Statute of Westminster, être aussi facilement abrogé que l'appel de droit; la preuve en est faite par l'appel en matière criminelle, où il a été aboli par le parlement fédéral, dont l'acte a été proclamé légitime par le Conseil privé lui-même; en matière civile, le même principe vaudrait: le Statute of Westminster a "ouvert toutes les portes" et il ne dépend que des divers pouvoirs législatifs intéressés d'abolir, là aussi, l'appel de grâce.

Quant à l'opportunité de l'abolition, deux motifs surtout favorisent l'affirmative: le danger de l'extrême multiplicité de appels; l'a-propos de soustraire le Canada, en matière juridique tout au moins, à une matière législative, à toute intervention, à toute domination extérieure.

Contre l'abolition, il y a surtout un appel au sentiment: pour bon nombre d'Anglo-Canadiens, le maintien de l'appel est le maintien d'un recours personnel au Roi, encore qu'il n'en soit rien en réalité, le maintien d'un bond d'Empire, alors que, suivant l'expression de M. Mignault, "la juridiction d'appel du Conseil privé, si vraiment elle constitue un lien entre le Canada et la métropole, établit un lien de dépendance incompatible avec l'autonomie réelle que nous avons acquise".

Les autres arguments que l'on dresse contre l'abolition: éminence des juristes anglais, garantie que donnerait l'éloignement, etc., ne supportent pas longtemps la discussion. Quant au plaidoyer additionnel que l'on formule pour l'usage particulier des catholiques et des Canadiens français, — à savoir que le Conseil privé constituerait une sauvegarde spéciale pour les droits des minorités ethniques ou religieuses, M. Mignault en a fait tranquillement justice au nom de l'histoire.

Mais, pour forte que soit la thèse en faveur de l'abolition, M. Mignault ne se fait pas d'illusion sur la puissance de fait des obstacles qu'elle heurtera.

D'abord, il y a la tradition et la légende: il y a ensuite le fait acquis, la possession d'Etat: il y a l'énorme potentiel de sentiment qu'on peut mobiliser au profit du maintien de l'appel et dont un récent discours de M. le juge Greenshield nous a donné l'idée; il y a enfin — ce dont M. Mignault n'a pas cru devoir parler — l'énorme conglomérat d'intérêts anglais qu'atteindrait et frapperait durement l'abolition de l'appel.

La-dessus nous pouvons apporter un témoignage intéressant. Un grand avocat, qui a plaidé devant le Conseil privé, nous disait à peu près ceci: Contre l'abolition de l'appel l'objection de sentiment est considérable, mais elle est moins redoutable que l'objection d'intérêt. Songez à la masse des gens qui, à Londres, vivent de l'appel, depuis les avocats qui se font une spécialité de plaider devant le Conseil privé et dont

les avocats des pays extérieurs se croient presque toujours obligés de retenir les services, jusqu'aux hôteliers qui hébergent avocats et plaideurs d'outre-mer. Dans une de mes affaires, je n'avais pas cru devoir retenir les services d'un avocat de Londres. Tout de même, avec les frais d'impression de plaidoyer, de séjour à Londres, etc., il m'a bien fallu — et notre interlocuteur ne passe point pour étrangler ses clients — présenter à ma partie une note de \$5,000. Nous étions trois parties à l'affaire. Ci donc, pour cette seule cause, \$15,000 au bas mot, dépensés à Londres pour le bénéfice des gens de Londres. Or ceci n'était qu'une affaire entre combien d'autres! venues de tous les points de l'Empire.

Le jour où tombera l'appel, une large brèche s'ouvrira dans maintes cassettes de là-bas. Il serait naïf de croire que ces cassettes ne se défendront point...

Mais voici la lutte plus nettement engagée que jamais. Elle est au reste plus d'à moitié gagnée, puisque l'appel, sous toutes ses formes, est aboli dans le domaine criminel, et que la preuve est maintenant faite que, sous toutes ses formes aussi: appel de grâce comme appel de droit, il peut être aboli dans le domaine civil. Il ne reste qu'à poursuivre l'effort.

Cela peut être fait progressivement. La difficulté peut être résolue par morceaux. M. Mignault qui, décidément, dans son calme mémoire, aura à peu près tout dit, l'indique clairement: L'appel en matière civile de la Cour suprême peut disparaître, sans affecter l'appel des tribunaux provinciaux en vertu des lois provinciales. Ou bien une province peut conserver l'appel et une autre l'abroger (Messieurs du Québec, il y a gros à parier que l'on pourrait dire: C'est à vous que ce discours s'adresse!). Le pouvoir de l'enlever existe indiscutablement.

Du point de vue proprement juridique, la question a été réglée par le Conseil privé lui-même. Et M. Mignault ne manque pas de souligner ce texte décisif, que nous devons à l'intervention du cartel Webster, lequel a porté à Londres la question de l'appel de grâce en matière criminelle: *The regulation and control of such appeals would seem to be a prime element in Canadian sovereignty as appertaining to matters of justice (British Coal Corporation v. The King, 1935, A. C. 500).*

A la vérité, dit tout simplement: Puisque les Canadiens sont assez intelligents pour faire leurs lois, ils doivent l'être assez pour les interpréter.

On ne nous en voudra point d'ajouter à ces notes rapides un nouveau merci à M. Mignault. L'ancien juge à la Cour suprême vient de rendre à ses concitoyens un service de haute taille.

A la vérité, il faudrait dire que ce service est double. Nous avons, samedi et ce matin, essayé de résumer la thèse particulière du grand juriste en ce qui concerne l'appel au Conseil privé; mais à travers toute cette thèse passent des vérités d'ordre plus général encore.

L'effet du Statute of Westminster fut d'élargir notre capacité administrative et législative, d'ouvrir les portes toutes grandes... dit M. Mignault. A notre demande le Parlement impérial se réserva le pouvoir de modifier cet acte de 1867, mais sous tous les autres rapports, il nous conféra une capacité pleine et entière en supprimant toutes les entraves légales qui s'opposaient à notre libre action.

Cela, c'est le rappel de la liberté conquise. Ajoutez-y le cri de dédain, enveloppé dans une formule sans vain éclat, mais tout de même d'une rude puissance: En somme, la juridiction d'appel du Conseil privé, si vraiment elle constitue un lien entre le Canada et la métropole, établit un lien de DEPENDANCE INCOM-PATIBLE avec l'autorité réelle que nous avons acquise. C'EST UNE RELIQUE DU REGIME COLONIAL.

De cette leçon de fierté civique, nous devons à l'éminent juriste une dette de gratitude aussi grande pour le moins que celle qu'exige de nous tous sa lumineuse consultation juridique.

Omer HEROUX

geants, monte aux arbustes accrocher les paires de fleurs jaunes du chèvrefeuille et les cimes du bois d'original, fait signe aux bourgeois qui ne demandent qu'à éclater de joie. Il varie les effets, multiplie les surprises, s'échauffe à son propre jeu. Le suture, c'est partager sa grisette.

Car, de fleur en fleur, de roulade en roulade, du parfum de la clarté au parfum de la violette du Canada, le vrai printemps, celui que nos murs de brique et de pierre nous cachent, est emporté par un rythme de vie bourdonnant et joyeux. Il sait que la Nature vient de passer de longs mois entre des draps blancs; qu'elle est comme une convalescente, avide de couleurs, de danses et de chansons. Avant de la confier à l'été il l'entraîne — et nous à sa suite — dans une ronde de jeunesse.

Claude MELANÇON

Bloc-notes

Que fera-t-il là?

On a pu lire dans les dépêches, ces jours-ci, qu'un ministre à Québec, M. Francoeur, se retire du Comité des comptes publics, où M. Rochette, un de ses nouveaux collègues, le remplacera; et que M. Thibault, député libéral de Chambly, lui aussi démissionnaire au même comité, aura pour remplaçant, sur proposition même du premier ministre, M. Thomas Côté, député de Gaspé-Nord. On comprend que M. Francoeur ait pour successeur M. Rochette. Mais lorsque M. Thibault propose de remplacer le député de Chambly par celui de Gaspé-Nord, il agit comme s'il voulait lancer un défi à la conscience publique et au bon sens. Le député Côté est l'homme qui, le propre témoignage du sous-ministre de la Colonisation, M. Richard, l'établit de façon explicite — a fait construire, juste pendant la dernière campagne électorale, de sa propre initiative, sans l'autorisation préalable nécessaire du ministre ni du sous-ministre dont relèvent ces travaux, un pont à Cap-Chat, au coût pour la province, de plus de \$9,000. Le Comité des comptes publics est saisi du fait, il devra se prononcer là-dessus et donc il devra juger de la conduite du député Côté. Que fait M. Thibault? Il prend ce député, — compromis, au regard de l'opinion publique, car il a commis une grave irrégularité d'ordre administratif, — et il le place parmi le jury qui jugera de l'affaire. Le député Côté va se trouver à la fois mis en cause et au rang des juges du mis en cause. Peut-on imaginer de la part du premier ministre conduite plus désinvolte, plus cavalière, au vrai plus arrogante? On ira dire après cela que le premier ministre souhaite que la vérité et la lumière se fassent. Le certain, c'est qu'il agit, en cette matière, de telle sorte qu'on a lieu de croire que l'acte du député Côté ne lui cause aucun embarras, qu'il le considère tout à fait normal. Depuis quand un député peut-il dépenser de son propre gré l'argent public, sans la moindre autorisation officielle, pour des fins de la plus curieuse espèce... en l'occurrence il s'agit d'amener les électeurs de Gaspé-Nord à voter pour lui, dispensateur des fonds de la province? Et dire que ce député, accusé de s'être conduit de façon tout à fait répréhensible, se fait couvrir par le premier ministre. C'est cela que le chef du gouvernement fait, quand il nomme ce député membre d'une commission chargée, entre autres choses, d'apprecier et de juger cet acte. M. Thibault ne peut se moquer plus ouvertement du public et des plus élémentaires convenances. On verra ensuite dire au public, avec des mines offensées: "Respectez donc l'autorité!" Oui, respectons-la, quand elle se respecte elle-même. Mais quand elle couvre les actes de corruption électorale et autorise les pires abus de pouvoir, la respectez? Ce serait faiblesse, complicité même.

Une nombreuse délégation du Témiscamingue québécois, dont faisaient notamment partie le missionnaire colonisateur de ce comté, M. l'abbé Leroux, qui fut le fondateur de la première paroisse de la Rivière-Solitaire, l'agronome du comté, M. Bégin, ainsi que la plupart des officiers de la Chambre de Commerce de Ville-Marie, était de passage à Montréal en fin de semaine. Après avoir rencontré les autorités du Canadien Pacifique, la délégation est partie pour Québec où elle doit conférer avec les ministres du gouvernement provincial, tout particulièrement avec M. J.-N. Francoeur, ministre des Travaux publics, et qui est appelé comme tel à présider une commission de la Chambre à laquelle a été référé tout récemment le bill du Témiscamingue & Abitibi Railway Company.

C'est le Canadien Pacifique qui demande une chartre pour cette compagnie qu'il chargera ensuite de prolonger son rail à travers le Témiscamingue d'abord, en partant d'Angliers vers le nord jusqu'à Rouyn et Noranda, puis vers l'est, à travers les nouvelles régions minières de l'Abitibi, et au delà, dans la direction de Chibougamau, au nord-ouest de La-Saint-Jean.

La demande à Québec d'une chartre pour le Témiscamingue & Abitibi Railway a cependant fait naître des protestations jusqu'au Parlement fédéral. Nous avons vu l'occasion déjà de le signaler à nos lecteurs. A deux reprises, un député libéral du Manitoba, M. Maybank, et même le leader du parti de la Restauration, M. H. H. Stevens, ont demandé au ministre des chemins de fer, M. Howe, s'il avait l'intention d'intervenir à Québec pour contrecarrer la demande du Pacifique. A leur dire, le Canadien Pacifique, par ce prolongement de son rail, empièterait sur un territoire déjà partiellement desservi par le Canadien National et qu'ils tiennent pour une zone d'influence qui devrait être strictement réservée au Canadien National.

Comme question de fait, une partie de ce territoire où le Pacifique veut pousser sa pénétration, n'est pas, à l'heure qu'il est, desservie seulement par le Canadien National mais aussi par l'un des chemins de fer du gouvernement ontarien, le Témiscamingue & Northern Ontario, le fameux T. & N. O.

Sans même en solliciter la permission à Québec, le T. & N. O., en 1926 ou 1927, ne se gênait pas pour faire pénétrer son rail dans la province et le conduire jusqu'aux villes de Rouyn et de Noranda, qui venaient de s'établir par suite de la

Le groupe socialiste belge reçoit le plus grand nombre de mandats

M. Vandervelde dirigera sans doute le prochain cabinet — Le parti catholique paraît bien avoir subi les pertes les plus considérables, aux élections d'hier

BRUXELLES, 25 (S.P.A.) — Aux élections législatives d'hier, c'est le groupe socialiste qui a reçu le plus grand nombre de mandats, et par suite c'est sans doute son chef, M. Emile Vandervelde, qui dirigera le prochain cabinet. Les socialistes semblent sûrs de 70 mandats à cette heure. Tout en leur donnant une majorité relative sur les autres groupes, ce chiffre constituerait une diminution de 3 relativement à ce qu'ils avaient à l'expiration de la législature précédente. Le parti catholique paraît bien avoir subi les pertes les plus considérables. Il aurait 63 mandats, ce qui signifierait une perte de 16. Le troisième des prin-

ciaux groupes anciens, celui des libéraux, semble aussi en régression. Toutefois, il aurait 23 mandats, ce qui serait seulement 1 de moins qu'à l'expiration de la précédente législature.

Un groupe nouveau, celui des rexistes, a remporté un succès inattendu. Il possède au moins 21 mandats.

Les nationalistes flamands compteront probablement 16 mandats, soit deux fois plus qu'avant le scrutin. Les communistes ont aussi gagné beaucoup de terrain. Ils auront au moins 9 mandats, ce qui serait un gain de 6.

présentent maintenant les établissements miniers du Nord de Québec. Ces centres de consommation, le Témiscamingue agricole pourrait en assurer le ravitaillement. En décembre 1935, le Témiscamingue agricole possédait comme produits d'exportation: Bovins, 2670 têtes; Moutons, 2,630 têtes; Veaux, 4,140 têtes; Porcs, 4,570; Volailles, 16,225; Oeufs, 60,000 douzaines; Foin, 7,050 tonnes; Avoine, 91,700 minots; Mil, 15,000 livres; Trèfle, 56,500 livres; Pommes de terre, 53,650 poches; Pois, 4,260 livres. Et encore les cultivateurs doivent-ils restreindre leurs productions à cause de l'impossibilité d'exporter vers les centres miniers par chemin de fer. Par ailleurs les deux seules villes de Rouyn et de Noranda importent de Toronto, en 1935: 182,000 douzaines d'oeufs; 102,950 livres de viande fumée; 312,800 livres de lard; 297,100 livres d'oignons; 2,966 tonnes de concentrés; 226,000 livres de bœuf; 40,000 sacs de pommes de terre; 58,000 minots d'avoine. "Les voies ferrées actuelles favorisent donc l'Ontario au détriment du Québec, affirme l'un des membres, et la construction du chemin de fer projeté rendrait possible pour nos centres miniers leur approvisionnement à meilleur marché et dans le Témiscamingue québécois.

"Le Témiscamingue a un besoin urgent d'écouler ses produits, or le seul marché qui lui est accessible, ce sont les villes minières du nord québécois, et nous le prouvons. "Le Témiscamingue est situé à l'extrême ouest de la province, borné à l'ouest par l'Ontario, qui possède ses centres de production, borné au sud par deux cents milles de forêts et de montagnes, à l'est par un territoire inhabité jusqu'au vieux Québec.

(Suite à la dernière page)

Le projet du Pacifique au Témiscamingue

Des gens de la région l'appuient et ils se rendent à Québec pour le faire savoir au gouvernement — De l'opposition qui vient de l'Ontario et même du Manitoba — M. Hepburn s'en mêle

(par Emile BENOIST)

Une nombreuse délégation du Témiscamingue québécois, dont faisaient notamment partie le missionnaire colonisateur de ce comté, M. l'abbé Leroux, qui fut le fondateur de la première paroisse de la Rivière-Solitaire, l'agronome du comté, M. Bégin, ainsi que la plupart des officiers de la Chambre de Commerce de Ville-Marie, était de passage à Montréal en fin de semaine. Après avoir rencontré les autorités du Canadien Pacifique, la délégation est partie pour Québec où elle doit conférer avec les ministres du gouvernement provincial, tout particulièrement avec M. J.-N. Francoeur, ministre des Travaux publics, et qui est appelé comme tel à présider une commission de la Chambre à laquelle a été référé tout récemment le bill du Témiscamingue & Abitibi Railway Company.

C'est le Canadien Pacifique qui demande une chartre pour cette compagnie qu'il chargera ensuite de prolonger son rail à travers le Témiscamingue d'abord, en partant d'Angliers vers le nord jusqu'à Rouyn et Noranda, puis vers l'est, à travers les nouvelles régions minières de l'Abitibi, et au delà, dans la direction de Chibougamau, au nord-ouest de La-Saint-Jean.

La demande à Québec d'une chartre pour le Témiscamingue & Abitibi Railway a cependant fait naître des protestations jusqu'au Parlement fédéral. Nous avons vu l'occasion déjà de le signaler à nos lecteurs. A deux reprises, un député libéral du Manitoba, M. Maybank, et même le leader du parti de la Restauration, M. H. H. Stevens, ont demandé au ministre des chemins de fer, M. Howe, s'il avait l'intention d'intervenir à Québec pour contrecarrer la demande du Pacifique. A leur dire, le Canadien Pacifique, par ce prolongement de son rail, empièterait sur un territoire déjà partiellement desservi par le Canadien National et qu'ils tiennent pour une zone d'influence qui devrait être strictement réservée au Canadien National.

Comme question de fait, une partie de ce territoire où le Pacifique veut pousser sa pénétration, n'est pas, à l'heure qu'il est, desservie seulement par le Canadien National mais aussi par l'un des chemins de fer du gouvernement ontarien, le Témiscamingue & Northern Ontario, le fameux T. & N. O.

Sans même en solliciter la permission à Québec, le T. & N. O., en 1926 ou 1927, ne se gênait pas pour faire pénétrer son rail dans la province et le conduire jusqu'aux villes de Rouyn et de Noranda, qui venaient de s'établir par suite de la

découverte et de l'exploitation de gisements aurifères et cuprifères dans ces parages.

C'est par cette voie du T. & N. O. que la région québécoise des mines d'or et de cuivre fait actuellement venir de Toronto et même du Manitoba la plus grande partie de ses approvisionnements en vivres et en marchandises de toutes sortes.

C'est tellement le cas et l'Ontario tient tant à garder ce marché en territoire québécois, que le premier ministre de Toronto, M. Hepburn, annonce qu'il va dépêcher dans son retard à Ottawa le président du T. & N. O., M. Malcolm Lang, pour protester auprès du ministre des Chemins de fer, et qu'il va également envoyer un émissaire auprès du gouvernement de Québec.

Dans deux mémoires au gouvernement de Québec, les députés du Témiscamingue cherchent précisément à démontrer cette exploitation par l'Ontario et surtout par Toronto, des nouvelles régions minières de notre province. Cette exploitation se pratique au détriment, par exemple, des agriculteurs du Témiscamingue qui ne peuvent, faute de moyens de transport suffisants, atteindre ces marchés nouveaux et y vendre leurs produits.

Le rail que le Témiscamingue & Abitibi Railway veut construire traverserait toute une série de cantons où la colonisation est avancée déjà pour la peine; par exemple, la série des paroisses de la Rivière-Solitaire passerait par les établissements miniers de Val-d'Or, qui ont surgi comme des champignons, presque du jour au lendemain.

Les gens du Témiscamingue qui s'en vont à Québec exposent qu'aucun argument sérieux ne peut être opposé à leur demande, de qui n'est que très raisonnable. Un pays agricole doit posséder un débouché pour l'écoulement de ses produits. Or le Témiscamingue, qui est essentiellement agricole — c'est-à-dire 26 paroisses, dont les plus anciennes datent d'un demi-siècle, avec une population de 30,000 âmes — est séparé par 70 milles, sans voie ferrée, des centres importants de consommation que re-

Carnet d'un grincheux

M. Mignault nous a révélé samedi que nous avons une dette envers les compagnies Webster, dans l'affaire du Conseil Privé. Ces compagnies, elles doivent déjà nous l'avoir fait payer, — en même temps que nous avons payé leurs amendes. Car n'est-ce pas le client qui a, de façon détournée, payé d'avance les frais d'appel au Conseil Privé?

M. Mercier, ministre à Québec, comme il a de la lecture! N'a-t-il pas cité hier soir, péle-mêle, à la radio, saint Thomas d'Aquin, Carrel, LaHarpe, Hermas Bastien, Charles-Marie Boissonault, Montpetit, le Times de Londres, le Journal d'Ottawa, le Mail de Toronto, dix autres, et jusqu'au Devoir! Quel homme de lecture, — ou quel secrétaire à fiches!

M. David l'a bien dit, "c'est à cause de leurs talents" que tant de politiciens rouges, — à commencer par lui-même, — figurent dans les conseils d'administration financiers. "C'est péremptoire", s'exclame un thuriféraire du Canada. Et c'est assurément parce qu'ils n'ont pas "les talents" de M. Taschereau ou de M. David que ni M. Lapointe, ni M. Hepburn, ni M. Dyrant, ni M. Macdonald, pour ne parler que de ces hommes politiques libéraux, ne sont pas membres de conseils d'administration payants...

"A cause de leurs talents", répond quelqu'un qui demande pourquoi les talents de ses amis politiques figurent aux conseils d'administration de compagnies financières. Talent, dit entre autres choses le dictionnaire, "sorte de monnaie d'or". Ce doit être de cette sorte de talents que parle l'ontarien. Là-dessus, il a pas à le contredire. Il a raison. Voyez la liste des conseils de son chef... Et qu'est-ce que cela lui rapporte!

Le Grincheux

Demain

L'ENQUETE DU COMITE DES COMPTES PUBLICS

Demain matin recommence à Québec l'enquête du Comité des Comptes publics. Le "Devoir" continuera d'en donner un compte rendu fidèle. Retenez d'avance votre numéro. Faites abonner vos amis.

L'actualité

Printemps

Je plains le citadin pour qui le printemps n'est qu'un coin de gazon sur lequel plastronne un merle à poitrine rousse ou quelques moineaux ébouriffés qui écriellent leurs amours sur des branches à peine bourgeonnées. Il ne voit de la fête que les affiches, n'entend du concert que des sons détachés. Et le souffle chaud de l'été est déjà sur sa joue qu'il grette encore la saison de fraîcheur et de tendresse. Nail citadin croit-il que les claytons étendront sur ses trottoirs en béton leur carapace rose parfumée au jasmin, que les dicentales offriront leurs petits coeurs lilas au milieu de la chaussée et que le rouge-gorge bleu viendra poser son morceau de ciel sur les fils du téléphone?

Alors il attend une invitation particulière, un message de la poste aérienne qui porterait, roulée sous l'aile, une feuille sur laquelle un bec savant aurait pointillé:

"Monsieur, le sous-bois le plus proche vous salue et vous annonce que le printemps, arrivé chez lui sur la croupe du vent d'Est, a déjà piqué des fleurs partout, ouvert ses flacons de parfum et donné la note aux pinsons. Venez, vous êtes le bienvenu. Les hépatiques, tous les jours premières arrivées et tous les jours pimpantes dans leurs robes blanches, roses et bleues, se dispu-

tent le prix de beauté. Vous serez Paris si vous l'osez."

Quelques jours plus tard, nouveau message:

"J'ai l'honneur de vous informer que la Sanguinaire du Canada a refoulé sous terre son sang de dragon et montre son étoile blanche entre des feuilles dentelées qui retardent leur croissance afin de ne pas la cocher. A côté, de petites fleurs jaunes, à forme de lis, — des erythrons — penchent la tête, comme honteux du nom qu'on leur a donné; mais redresser leur calice et vous les verrez sourire. Ces espigles fournissent les Lutins de bonnets et apprennent d'eux toutes sortes de malices. Ne vous fiez pas davantage à la mine éplorée des pâles vultures qui font songer à des veuves enroulées dans leurs voiles. Leur air fané n'est qu'une sage précaution. Les mains qui cueillent les trilles blancs et rouges, renorgoies sur leur collerette à trois pointes, les ignorent. Nos amies échappent ainsi au sort horrible de tant de leurs sœurs qui meurent entièrement après avoir été cueillies. On est prié d'admirer sans toucher."

Et les billets se suivent au caprice des éclosions, annonçant tantôt que les efforts de l'été rouge, ou pain de couleur, pour dégorger sa tête ronde et blanche, qu'on dirait empuetrée, de l'immense houppe de fleurs qui forment ses feuilles composées, rejoignent les petites faces claires des violettes du Canada, grimpées sur de longues tiges afin de mieux voir; tantôt que

l'exquise mitraille, jaillie de la vase de ses deux feuilles jumelées, se fide dans l'air en gouttelettes d'écume, et tantôt que le lierre de terre, dont les fleurs bleues grimpent toutes ensemble à leur échelle verte, attire les abeilles près des lieux humides.

Comme ça serait commode! Plus de vaines attentes, plus d'arrivées inopportunes. Impossible de manquer un tableau de la gracieuse pièce en un acte qui se joue chaque année sur le grand théâtre gratuit; aucun danger d'arriver pour l'agorie d'une fleur favorite ou avant l'épanouissement de celle qu'on s'est juré de connaître...

Mais les fleurs sauvages sont trop modestes — ou peut-être trop fières — pour solliciter l'admiration. Il faut s'inviter soi-même au spectacle qu'elles nous offrent avec le concours des oiseaux.

Trois semaines environ avant que les tulipes de nos jardins tendent leur coupe à la lumière, il est sage de fureter dans les bosquets et les bois, de rôder autour des pierres moussues et des souches couvertes de champignons qu'effleurent les assemblées de fleurs. C'est là que le printemps surgit tout à coup, génie que commande la lampe d'Aladdin, symbole du soleil. Bien avant que les sceaux de Salomon agitent leurs clochettes violacées sous leurs feuilles vernies, il révèle les Belles-aux-bois-dormant et prépare la chambre nuptiale de tous les petits êtres qui naissent et vivent dans le couvert. Il étend sur le sol des tapis chan-

Les vœux des anciens retraitants

Action catholique paroissiale — Société de Saint-Vincent-de-Paul — Propagation de la Foi et aide aux immigrants canadiens — Pour une journée mondiale de la paix — La presse catholique — Repos dominical — Contre la propagande communiste — Remerciements à ceux qui ont contribué au succès de cette treizième "Journée catholique"

Ottawa, 25. — La treizième "Journée catholique" des retraitants du Canada a remporté hier à Ottawa un grand succès. Des milliers d'hommes et de jeunes gens s'y étaient rendus de toutes les parties de la province. De hauts personnalités ecclésiastiques et civils y ont pris part: S. E. le cardinal Villeneuve, S. Ex. le délégué apostolique, S. Ex. Mar Forbes, M. le juge Thibault-Rinfrel, M. le juge Constantineau, M. Raymond Brûlé, ministre de France, etc.

Nous donnerons demain un compte rendu de cette journée. Voici les résolutions qui y ont été adoptées:

Fidèles aux directives du Souverain Pontife et de leurs chefs spirituels, les retraitants veulent être dans leurs paroisses des militants de l'action catholique. Ils s'y préparent par leur retraite fermée annuelle et l'étude de leur religion et des enseignements pontificaux.

En ces temps de détresse économique et de perturbations sociales la charité est appelée à exercer un rôle particulièrement bienfaisant. Les retraitants y participent en faisant un devoir d'aider l'admirable société de Saint-Vincent-de-Paul et surtout en s'entraînant dans les rangs.

Les retraitants renouellent leur attachement aux grandes œuvres missionnaires, en particulier à la propagation de la Foi. Ils s'efforcent de répondre par leurs prières et leurs aumônes aux appels pressants du Souverain Pontife. Ils s'engagent en outre et invitent tous les catholiques à s'intéresser davantage au sort des immigrants canadiens, spécialement de ceux dont les tristes conditions d'existence mettent en péril leur fidélité à l'Eglise.

Les retraitants professent sur la paix la doctrine de l'Eglise: la paix du Christ dans le règne du Christ. Ils se méfient des organismes qui se fondent pour réclamer une paix qui n'est pas basée sur la morale chrétienne et la pratique de la religion. Aussi avec l'approbation de Son Eminence le cardinal archevêque de Québec adressent-ils à Sa Sainteté Pie XI la pétition suivante:

"Très Saint Père,

Pleins de respect, les signataires de cette pétition, d'accord avec les membres du congrès international du Christ-Roi, tenu du 24 au 27 octobre 1935 à Salzbourg (Autriche), selon la proposition faite à ce même congrès par la Société du Christ-Roi de la Croix-Banche, demandent humblement à Sa Sainteté l'institution d'une "Journée mondiale de la

paix", un dimanche où dans toutes les églises du monde entier, on ferait des prières pour "la paix du Christ dans le règne du Christ", ainsi que des prières pour la vraie paix de l'humanité".

Les retraitants, conscients de l'importance de la presse à notre époque, s'engagent à encourager la presse catholique par leurs abonnements, leurs annonces, leurs souscriptions et leur propagande.

Les Retraitants appuient les dernières demandes de la Ligue du Dimanche et prient instamment le gouvernement provincial de les accorder:

1) Cessation de tout travail de production le samedi midi dans les usines de pulpe et de papier;

2) nomination d'un plus grand nombre d'inspecteurs pour veiller à l'observation de la loi du dimanche;

3) intervention des autorités provinciales pour que les règlements concernant les hôtels, les salles de danse et les théâtres et cinémas le dimanche soient mieux observés.

Les Retraitants demandent aux autorités fédérales de se montrer sévères, comme font plusieurs autres pays, envers les menées communistes, et en particulier d'enrayer l'entrée au Canada et la publication de toute littérature subversive.

Les Retraitants expriment leur vive gratitude à tous ceux qui ont contribué au succès de cette treizième Journée catholique: S. E. le cardinal Villeneuve, O.M.I., archevêque de Québec, dont la présence constitue pour nous le plus précieux encouragement. Son Ex. Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, qui nous a accueillis avec tant de bonté dans sa ville épiscopale, les Révérends Pères Oblats d'Ottawa et de Hull dont l'hospitalité fut si cordiale, le comité des retraitants du diocèse et tous ceux qui l'ont secondé dans sa tâche, en particulier le D^{ro}it, les rapporteurs, les organisateurs des différents groupes, en particulier l'organisateur du groupe montréalais, l'infatigable M. Joseph Hébert.

Ils offrent en même temps à l'œuvre des retraites fermées du diocèse d'Ottawa qui célèbre son vingt-cinquième anniversaire leurs félicitations et leurs meilleurs vœux.

Eglise et presbytère incendiés

AINSI QUE DEUX MAISONS A SAINT-JUSTINE

Sainte-Justine, 25 (C. P.). — Un incendie qui a bien failli tourner à la conflagration a rasé samedi l'église paroissiale, le presbytère, deux maisons d'habitation et deux granges, faisant des dégâts pour environ \$175,000.

Le feu a endommagé plusieurs autres maisons et bâtiments de ferme, avant que les pompiers volontaires réussissent à l'éteindre.

Il éclata dans l'église peu avant midi, vraisemblablement à cause d'un court-circuit d'électricité. Chacun, dans le village, se fit pompiers volontaire, et M. l'abbé J. A. Kirouac, curé de la paroisse, assumant le rôle de chef de cette brigade improvisée.

Le feu se communiqua bientôt au presbytère et à ses dépendances pour ensuite attaquer les maisons voisines. Il faisait grand vent. Des volontaires accoururent des villages voisins et pendant trois heures, ce fut une lutte désespérée contre le feu. L'incendie avançait jusqu'au poste central de téléphone, où les communications furent interrompues pendant quelque temps. L'église, construite en 1912, était évaluée à \$80,000. La messe d'hier a été célébrée dans l'une des deux petites chapelles que possède le village. Sainte-Justine est à 80 milles au sud-est de Québec.

Mort du poète

Paris, 25 (A.P.). — Henri de Régnier, poète et romancier, membre de l'Académie française depuis 1911, est décédé samedi à 72 ans, après une maladie de trois mois.

Il avait épousé, en 1896, une des filles de José-Marie de Hérédia, connue en littérature sous le nom de Gérard d'Houville.

Ordination à Joliette

Joliette, 25. — Le six juin prochain, Son Excellence Mgr Papien confèrera le sacerdoce à dix scolastiques, religieux Clercs de Saint-Viateur: les PP. Sylvio Gibeault, Ephrem Gôté, Maurice Labonde, Louis-Philippe Gauvreau, Alphonse Gadoury, Lucien Bellemare, Julien Barrette, Cyrille Beaudry, Joseph-Edouard Marcoux et Anthime Pailment.

La cérémonie aura lieu dans la Cathédrale de Joliette, à huit heures, (heure solaire).

A Shawinigan

Shawinigan, 25. — La dernière soirée annuelle du Cercle Bryère aura lieu ce soir à 7 h. 30 à la salle de l'Académie St-Marc. Une intéressante conférence sera donnée par M. le curé Hervé Trudel ainsi qu'un programme musical.

Logements salubres

Les syndicats catholiques demandent à la ville de Montréal de nommer une commission et au gouvernement provincial d'amender le bill de Montréal de façon à permettre une dépense de \$500,000 pour commencer l'exécution de ce plan.

Le Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal s'est depuis longtemps déclaré en faveur d'un plan de destruction des taudis et de construction d'habitations salubres. Les Syndicats croient qu'il est maintenant temps d'agir et qu'il est nécessaire pour la mise à exécution immédiate d'un plan d'habitations ouvrières.

La question de la démolition des taudis et du logement salubre a été étudiée avec soin par des experts, et personne aujourd'hui ne pourrait soutenir que cette politique n'est pas recommandable au plus haut point. Il faut nécessairement donner du travail aux chômeurs et il faut que ceux qui sont actuellement sans emploi. Or, les statistiques démontrent que 68% des chômeurs présentent sont des ouvriers de l'industrie du bâtiment ou des métiers connexes. Il n'y a donc aucun doute que la construction de logements salubres contribuerait à résoudre le problème actuel du chômage.

En vue de hâter l'exécution de travaux de ce genre, les représentants des Syndicats enverront d'abord une première délégation à l'hôtel de ville. Cette délégation demandera à l'autorité municipale: 1o, de nommer la commission chargée de l'exécution du projet et de faire en sorte que le rapport du Comité exécutif à ce sujet, ne soit pas retardé indéfiniment; 2o, de présenter un amendement au bill de Montréal permettant à la municipalité de dépenser la somme de \$500,000 pour l'exécution d'un quadrilatère; ces premiers travaux permettront de juger si le projet recommandé par le Comité du logement salubre est d'exécution pratique.

Au début de cette semaine, à la reprise de la session, les syndicats enverront une délégation à Québec, en vue de demander à la législature d'adopter l'amendement proposé ci-haut au bill de Montréal et de voter \$500,000 pour les logements salubres.

Les Syndicats catholiques sont de l'avis de ceux qui ont préparé le projet de démolition des taudis, à savoir qu'il "remettrait en mouvement la roue du progrès" et qu'il aiderait considérablement à tous les sans-travail. L'industrie et le commerce bénéficieraient du fait que tous ces ouvriers auraient un pouvoir d'achat, pourraient subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, achèteraient les marchandises nécessaires à la vie et hâteraient ainsi la reprise des affaires.

Au Collège Bourget

LE 25^e ANNIVERSAIRE DE L'AMICALE LES 1^{er} ET 2 JUIL

Lundi et mardi, les 1^{er} et 2 juin, le collège Bourget, de Rigaud, célébrera comme d'habitude sa "fête du collège". De grandes manifestations souligneront, à cette occasion, le 25^e anniversaire de la fondation de l'Association amicale des anciens professeurs et élèves de ce collège.

Dans le dernier fascicule de sa publication collégiale, Bourget lance une invitation spéciale à tous les membres de son Amicale et tous les amis de la maison, afin qu'ils se réunissent nombreux autour de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes dans la montagne de Rigaud, pour célébrer la Vierge Immaculée des bienfaits qu'elle a répandus sur l'Alma Mater et de l'esprit de fraternité qu'elle n'a cessé de maintenir et de développer dans les rangs des anciens.

S. E. Mgr Langlois, évêque de Valleyfield, présidera ces fêtes. Y prendront part à ses côtés, outre le supérieur actuel, le R. P. Wilfrid Sénechal, C.S.V.; trois anciens supérieurs, les RR. PP. Joseph Latour, supérieur provincial des Clercs de St-Viateur Alphonse Gauthier, vicaire provincial, et Gaspard Ducharme, directeur du Juvénat des C. S. V. à Montebello. Tous les présidents de l'Amicale encore vivants doivent aussi y participer.

Le même jour, sous le haut patronage de Mgr Langlois, aura lieu au sanctuaire de Lourdes, à la montagne de Rigaud, un grand pèlerinage de toutes les paroisses du diocèse de Valleyfield.

Voici le programme de ces fêtes (heure solaire):

Lundi soir, 1^{er} juin: arrivée des anciens à 5 h. Dans la soirée, pèlerinage traditionnel à la grotte de la montagne, vers 7 h. 15; réception aux anciens professeurs et élèves à la salle académique, à 7 h. 45, suivie de la réunion du conseil de l'Amicale et de l'élection des officiers.

Mardi, 2 juin: messe d'action de grâce à Lourdes, à 10 h.; banquet à midi.

Suggestions du maire de Verdun

Pour la nouvelle administration de l'île de Montréal

M. Hervé Ferland, maire de Verdun, nous transmet, en même temps qu'il sous-comité parlementaire, les suggestions suivantes sur la nouvelle administration de Montréal:

le 22 mai 1936. MM. les membres du Comité spécial Re: Nouvelle administration de Montréal.

Messieurs, A titre de maire de la municipalité la plus peuplée sur l'île de Montréal, naturellement à part Montréal, me permettez-vous d'exprimer quelques opinions?

J'admets volontiers que je suis encore jeune dans la vie municipale, étant donné que je n'ai pas encore terminé la période de quatre ans comme maire de ma municipalité, mais les conditions et les problèmes que j'ai dû étudier durant cette brève période et le temps que j'ai accordé à l'étude de ces problèmes vous permettront, je crois, de m'excuser si je vous soumet les quelques réflexions que voici:

1.—Au point de vue scolaire: Centralisation de toutes les commissions catholiques.

2.—Au point de vue municipal: Pour aider Montréal, une redistribution de sa banlieue y contribuerait, je crois, énormément. Il y a trop de gouvernements, ou plutôt de conseils sur l'île qui entraînent des dépenses dont Montréal, tôt ou tard, reçoit les répercussions.

Je suggérerais donc pour la banlieue quelques annexions et d'un quartier de Montréal. Les municipalités suivantes formeraient le territoire métropolitain, dont les maires deviendraient automatiquement membres de la Commission métropolitaine:

1.—Verdun (comprendrait la ville de Verdun et la Ville LaSalle, telles que les deux municipalités existent aujourd'hui, avec une population d'environ 65,000).

2.—Lachine (comprendrait la ville de Lachine, la ville de Dorval et Ville St-Pierre, avec une population de 25,700).

3.—Hampstead (comprendrait la ville de Hampstead, la ville de Montréal-Ouest, la municipalité de Côte St-Luc et la partie ouest de Notre-Dame-de-Grâce jusqu'à l'avenue Groulx, représentant une population d'environ 32,000 âmes).

4.—Westmount (comprendrait la ville de Westmount actuelle et la partie est de Notre-Dame-de-Grâce, à partir de l'avenue Groulx, avec une population d'environ 45,000).

5.—Outremont (comprendrait la ville d'Outremont, la ville Mont-Royal et la ville St-Laurent, formant une population d'environ 37,000).

6.—Montréal-Est (comprendrait la ville de Montréal-Est actuelle, la Pointe-aux-Trembles, formant une population d'environ 8,000).

Ces six municipalités seraient formées uniformément d'un maire et de huit échevins; elles conserveraient leur parfaite autonomie et seraient représentées à la Commission Métropolitaine par un conseiller. Elles auraient chacune un Contrôleur qui relèverait directement du Comité des Finances et de la Commission Métropolitaine.

Les déficits actuels de certaines municipalités ou ceux prévus pourraient être comblés par le Provincial. Ces détails pourraient être étudiés plus amplement par le Comité des Finances.

Maintenant, pour la ville de Montréal elle-même, je suggérerais que les deux municipalités de Montréal-Nord et Côte St-Michel soient annexées à la ville de Montréal, et la balance du territoire de la ville de Montréal, en y enlevant la Longue-Pointe et Notre-Dame de Grâce, soit divisée en sept quartiers de 5 échevins chacun, élus par le vote populaire (à large), et le maire de Montréal soit lui-même élu par les électeurs desdits quartiers (à large).

Je ne veux pas entrer dans de plus amples détails concernant l'étude de l'administration de Montréal. Je crois, cependant, que le système d'administration n'est pas exactement ce qu'on devrait changer. Le système de l'administration actuelle à Montréal, l'Exécutif et les échevins, peut certainement être amélioré, mais ce que nous devrions étudier d'abord, pour toute l'île de Montréal, c'est un nouveau système de taxation. C'est là que repose tout le mal et non pas dans le système d'administration.

Vous me pardonnerez, Messieurs, de vous avoir soumis quelques suggestions qui, je crois, seraient d'intérêt de tous les électeurs ainsi que dans l'intérêt de Montréal et des municipalités environnantes. Elles peuvent certainement être étudiées, améliorées et perfectionnées, je n'en ai aucun doute.

Comme je l'ai dit plus haut, ce système exclurait ou annulerait plusieurs Conseils de ville, garderait l'intérêt particulier dans chaque district et les finances seraient surveillées attentivement et contrôlées par la Commission Métropolitaine ou tout autre corps supérieur contrôlant les finances de toutes ces municipalités, peu importe le nom qu'on lui donnerait.

Vous remerciez de votre bienveillante attention, je demeure, Votre très oblige,

Hervé FERLAND, maire de Verdun.

M. Teuscher à la Société d'histoire naturelle

La prochaine réunion de la Société d'histoire naturelle aura lieu mardi, 26 mai, au Laboratoire de Botanique (chambre 112) de l'Université de Montréal.

Le président présentera aux membres M. Henry Teuscher, récemment nommé chef du Jardin botanique de Montréal. M. Teuscher portera ensuite la parole.

M. le Dr Georges Préfontaine fera une causerie, illustrée de projections, sur "Les caractères sexuels secondaires des Gallinacés".

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Médecins et charlatans

La Tuque, le 27 avril 1936. Monsieur le directeur du Devoir, Montréal.

Monsieur le directeur, Votre journal s'est toujours attaché aux bonnes causes et les a défendues avec autorité et sans défaillance; il faut vous féliciter et s'en réjouir. Les quelques remarques qui suivent y trouveront peut-être leur modeste place; je m'en remets à votre discrétion.

Il est peu de localités, si reculées soient-elles, où n'ait pénétré la renommée de "guérisseur de cancer" d'un certain citoyen d'une ville des Cantons de l'Est.

Il y a quelques semaines, sous la poussée des protestations de la profession médicale, le Collège des Médecins intentait une poursuite et obtenait la condamnation de ce citoyen à payer une amende de cinquante dollars, plus les frais. Jusque-là tout est normal. L'histoire est un perpétuel recommencement: elle a recommencé; elle recommencera...

Mais ici commence l'anormal, l'incroyable... le fantastique, diraient peut-être les romanciers.

La cause s'est instruite devant un magistrat de District. Or, après une longue série d'attentes et de considérations sur les mérites de l'emplâtre miraculeux et de ses guérisons non moins miraculeuses, voici que ce bon magistrat, dont je ne discute pas et dont j'accepte bien volontiers la compétence en matière judiciaire, s'aventure sur un terrain mouvant pour lui, celui des considérations d'ordre purement médical.

"Les charlatans, dit-il, sont de façon générale des êtres qui constituent un danger public à cause surtout de cette aura de mystère dont ils s'entourent."

Je sais bien que le cas actuel diffère de celui des charlatans ordinaires: de même d'ailleurs en est-il de certains rebouteurs qui ont fait et font des cures merveilleuses dont peu de médecins sont capables.

Mais le principe reste quand même. Si habile soit-il, le défendeur n'est pas un médecin et il ne peut pratiquer la médecine; et si bon soit l'emplâtre du défendeur, celui-ci ne peut faire autre chose que de guérir l'emplâtre? que de le vendre comme remède breveté, selon la loi.

"La parole est toujours à M. le Magistrat. C'est peut-être regrettable pour les malades qu'il en soit ainsi. Mais nous ne pouvons qu'espérer que le défendeur trouvera un moyen légal de faire bénéficier ses concitoyens des vertus de son emplâtre, s'il en a de si grandes qu'il le dit."

Pour ces raisons je dois déclarer que le défendeur a bien enfreint le statut concernant la pratique de la médecine et je le condamne... etc....

Il appert bien maintenant que sur le terrain des considérations médicales la magistrature a trébuché, qu'elle a même risqué d'y perdre un équilibre pourtant bien précieux au maintien de son prestige.

Alors ce guérisseur n'est pas un charlatan ordinaire et peu de gens de son métier auraient pu espérer avant lui recevoir un tel encouragement moral. Son commerce sera très prospère s'il n'y aura découvert le "moyen légal de faire bénéficier ses concitoyens des vertus de votre emplâtre", ce qui devrait être pour le moins aussi facile que de découvrir l'emplâtre lui-même!

Si j'étais "ramancheux", "raboteux" ou "charlatan", je me flatterais beaucoup et à bon droit de compter des juges parmi mes clients et je ne manquerais pas de faire servir ce fait à toute fin de réclame que me permettrait mon "honneur professionnel".

La réclame, le magistrat qui a jugé et condamné l'homme s'en est chargé, et combien largement!

Il ne reste au prévenu qu'à découvrir le "moyen légal" que lui a conseillé ce dernier. Et, l'ignorant-

ce et la bêtise de certains de ses concitoyens aidant, la prospérité lui tend les bras. L'expérience enseigne que de telles circonstances ne se répètent pas au cours d'une carrière. Aussi l'homme prendra la fortune aux cheveux.

Et puis, pourquoi nos gouvernements n'accorderaient-ils pas à cet homme les subsides qu'il lui verse jusqu'aux Instituts du Radium? L'emplâtre est peut-être perfectible... Le grand succès remporté en appellera sûrement d'autres.

Enfin, je ne saurais terminer sans réclamer une faveur de cet esprit inventif: ne pourrait-il pas découvrir un "emplâtre légal" susceptible de guérir un grand nombre de ses concitoyens qui souffrent d'un mal presque aussi terrible que celui du cancer: la bêtise?

Si le prévenu y parvenait, ce nouveau succès ajouté au précédent lui vaudrait sûrement d'avoir bien mérité de la patrie.

V. POTVIN, M.D.

Et les sans-foyer?

Monsieur le directeur, Le Devoir.

L'administration provinciale a des procédés qui sont parfois étonnants. On a l'habitude de distribuer aux colons des grains de semence. Lorsqu'il s'agit de célibataires, cependant, les primes sont diminuées et il n'y a pas moyen d'obtenir de grains de semence.

Est-ce que ces jeunes vont s'adresser au bureau de placement? Si l'on veut faire des économies, pourquoi faire promener des gens de neige de quelques poches dans les bois et qu'il y a tellement d'eau qu'il serait impossible d'y mettre le feu à moins d'avoir recours à des matières inflammables? Ne serait-il pas plus sage d'aider aux colons qui veulent demeurer sur leur lot?

Combien de jeunes gens qui avaient entrepris un lueur d'espoir en s'établissant sur un lot voisin tous leurs rêves d'avenir s'écroulent comme des châteaux de cartes? Lorsqu'ils ont besoin de quelque assistance, la seule réponse qu'ils obtiennent, c'est qu'ils sont célibataires", même dans certains cas où ces jeunes gens doivent faire vivre leurs vieux parents. Est-ce que le seul recours des jeunes colons célibataires serait le bureau de placement?

J.-G. DESCHENES, Belcourt, Abitibi.

Georges Grenier comparait

Québec, 23. (C.P.). — Georges Grenier, tenu criminellement responsable de la mort de sa femme par un jury du comar, a comparu hier après-midi à la Cour des Sessions de la Paix, sous une accusation de meurtre. Par l'intermédiaire de son avocat, Me Achille Jolicoeur, il s'est opposé à la juridiction du tribunal et du juge, qu'il a motivé ses objections lors de l'enquête préliminaire, fixée à mercredi prochain, le 27 mai, par le juge Laetare Roy. Grenier a été conduit à la prison commune, où il séjournera. Mercredi prochain, il y aura deux enquêtes pour meurtre, l'autre étant celle d'Yvonne Lessard, accusée d'avoir tué la fille adoptive du détective Lamothe, de la police provinciale.

"Le Maître de Forges"

C'est demain, mardi, à 8 h. p.m., que sera donnée la représentation du Maître de Forges dans la salle paroissiale St-Jean-Baptiste, coin Jolies et Jolicoeur.

Cette organisation sera sous la présidence de M. le curé Sylvio Cloutier, et au profit des œuvres paroissiales.

Les tramways No 36 conduisent à cet endroit.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

kino Perol
Supprime les démangeaisons de la chevelure détruit les pellicules.

VOLEANO
CHALIFOUX & FILS LTEE
1106 Bover Hall - Montréal
Lancet & St-Hyacinthe.

LE TABAC A PRISER LANDRY
est reconnu le meilleur pour décongestionner le cerveau
N. LANDRY & CIE
3127 est. rue Ste-Catherine - Montréal

EUROPE

Grands tours d'Europe, tours en Scandinavie, croisières au Cap Nord, tours en Russie, par groupes ou isolément... et croisières méditerranéennes.

LA MEILLEURE ACCOMMODATION EST ASSURÉE AU VOYAGEUR QUI TRACE D'AVANCE SES PLANS!

RESERVATIONS SUR VOTRE NAVI-RE faites d'avance en votre nom, sans frais supplémentaires. Conseils impartiaux sur tous navires, toutes lignes. Un estimé vous est donné du coût de votre voyage entier.

Brochures et renseignements sur demande, ou bien téléphonez et nous passerons chez vous.

SERVICE DES VOYAGES DE L'AMERICAN EXPRESS

1188 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal. Téléphone: Lancaster 6155

Les chèques de voyageurs de l'American Express sont constamment en fonds.

VIENT DE PARAÎTRE:

"Mesure de notre taille" (par VICTOR BARBEAU)

L'opinion de la critique et des lecteurs

L'EGLISE: "Si on se restait, "Mesure de notre taille" et l'esprit qui l'anime en aura une grande part de mérite."

L'UNIVERSITÉ: "Personne ne pourra désormais parler de notre problème économique sans référer à ce livre comme à un document de base, à un point de départ."

LE FONCTIONNAIRE: "C'est étonnant, mais c'est la vérité."

L'AGRICULTEUR: "Ce livre est toute une révélation! Il vaut pour le moins dix fois le prix demandé."

LA JEUNESSE: "Plus tôt nos compatriotes ouvriront les yeux, plus tôt la réaction qui doit inévitablement se produire se produira."

"MESURE DE NOTRE TAILLE" marque une date dans notre vie nationale. C'est un livre vrai, humain, optimiste que tous les Canadiens français doivent lire, faire lire et méditer. En vente au service de librairie du "Devoir", un dollar franco.

M. l'abbé Philippe Audet

Québec, 25. — M. l'abbé Philippe Audet, missionnaire de l'Œuvre des vocations pour l'Ecole apostolique à Lévis, depuis février 1931, vient d'être nommé par Son Eminence, premier aumônier de l'hôpital du Saint-Sacrement, à Québec.

MARDI SOIR de 7 h. 45 à 8 h. 15
NE MANQUEZ PAS D'ECOUTER
Lucien PARIZEAU
Dans une causerie sur
"LEURS MOEURS POLITIQUES"

C.	R.	C.	C.	C.
R.	R.	K.	R.	H.
C.	C.	C.	C.	N.
M.	K.	H.	S.	C.

Montréal Québec Hull Chicoutimi N.-Carleton

Soutenant que la ligne projetée dans le nord minier de Québec est une invasion dans le territoire développé par la "Transcontinentale", le chemin de fer national du Canada s'oppose à la demande faite par le chemin de fer "Transcontinentale" et Abitibi Railway, une compagnie subsidiaire du "Pacifique Canadien". Le tracé pointillé sur cette carte montre le trajet projeté par le nouveau chemin de fer par rapport à la ligne actuelle du "Canadien National" et du T. & N. O. propriété du gouvernement provincial. Le "Canadien National" s'oppose à ce nouveau chemin de fer. Il soutient que la construction de cette voie amènerait un troisième chemin de fer dans la région de Noranda et Rouyn déjà desservie par le T. & N. O. et la Canadian National et impliquerait une duplication de voie sur une considérable étendue du parcours du Transcontinental.

CALENDRIER

Demain: MARDI, 26 mai 1936
 Saint Philippe de Néri, C. d. b.
 Lever du soleil, 4 h. 25.
 Coucher du soleil, 7 h. 34.
 Coucher de la lune, 11 h. 28.
 Pleine lune, le 6, à 10 h. 7 m. du matin.
 Dernier quart, le 14, à 1 h. 18 m. du matin.
 Nouvelle lune, le 20, à 3 h. 41 m. du soir.
 Premier quart, le 27, à 9 h. 32 m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

TEMPS PROBABLE:

BEAU

ET MODEREMENT CHAUD

Les "Jeunes patriotes" dénoncent sans ménagement le régime Taschereau, le bâillon et le parjure

Défilé, du monument Chénier au parc LaFontaine — Pancartes censurées — On demande la dissolution immédiate de la Législature — Ce projet de coalition — Le bâton contre le bâillon — Le "Reform Club"

Les Jeunes Patriotes ont tenu hier après-midi une assemblée de protestation contre le régime Taschereau dans le décor festif du parc LaFontaine. On se serait cru à Londres, à Hyde Park, où les "soap box orators" ont l'habitude de haranguer les promeneurs. Le grand kiosque du parc a servi de tribune aux jeunes orateurs qui ont dénoncé sans ménagement le régime Taschereau, le bâillon, le parjure. Les attaques les plus violentes n'ont pas soulevé la moindre protestation dans la foule de plusieurs milliers de personnes qui s'étaient groupées autour du kiosque. Les auditeurs — l'élément féminin était largement représenté — se sont même levés avec ensemble pour adopter une résolution demandant à S. H. le lieutenant-gouverneur la dissolution immédiate de la Législature.

L'assemblée a bien failli ne pas avoir lieu à la suite d'un imbroglio qui s'est produit à l'hôtel de ville. Les Jeunes Patriotes et un groupe de vétérans qui recevaient le général Georges Poudroux, du Front populaire français, prétendaient tous deux avoir loué la salle du marché Saint-Jacques pour y tenir, à la même heure, une réunion hier après-midi. Finalement, les Jeunes Patriotes ont obtenu la permission de tenir leur assemblée au parc LaFontaine et ont installé sur le fronton du marché Saint-Jacques une large banderole annonçant leur assemblée au parc.

La police intervient

Les jeunes manifestants se sont rassemblés au parc Viger, devant le monument Chénier, pour parader dans les rues de la ville avant de tenir leur assemblée. C'est au rythme martial d'une musique italienne dirigée par un M. Fiori qu'ils se sont mis en marche. Une fois rendu à l'angle des rues Saint-Denis et Dorchester, le défilé a été arrêté par la police parce que les innombrables pancartes arborées par les manifestants auraient constitué une "provocation". Anas-tasie a fonctionné et les pancartes provocatrices ont été mises au rancart. Les inscriptions que les spectateurs n'ont pas pu lire étaient assez variées: "A bas Taschereau!", "Si vous n'abandonnez le bâillon, nous jurons du bâillon", "Lisez le feuillet du Devoir", "Le massacre de l'Angle-Gardien, par Frank Byrne", etc., etc.

La parade s'est ensuite remise en marche en passant par les rues Dorchester, Saint-Hubert, Demontigny et Wolfe. Les manifestants ont fait entendre oralement et bruyamment les protestations qu'ils n'avaient pu arborer. En défilant devant le marché St-Jacques, ils ont capieusement hué les communistes. On a vu quelques têtes à la fenêtre de la salle où parlait le général Poudroux, et ce fut tout. Tout le long du parcours, ils n'ont interrompu leurs chants que pour clamer: "A bas Taschereau!", "A bas Lacombe!", "A bas Berthelot!", "A bas les Juifs!", "On veut des élections! Sauvez la province! Ils ont d'ailleurs observé une discipline parfaite et défilé au pas militaire.

Chant de guerre

Au début de l'assemblée, au kiosque du parc LaFontaine, les Jeunes Patriotes ont chanté, en brandissant le drapeau national aux fleurs de lys et les banderoles juvéniles non provocatrices, l'hymne national et un chant de guerre sur l'air de la Marseillaise qui, paraît-il, nous vient de la cité de Québec:

Allois, enfants de la Patrie,
 Le sol natal est profané.
 C'en est trop de cette infamie.
 Le traidant doit être évincé.
 Le voyez-vous, ivre d'audace,
 Oublier ses iniques forfaits?
 Sur croyant maître à tout jamais
 Du patrimoine de la race.
 Debout, fiers Canadiens, formez
 votre légion,
 Marchons, marchons, avec ardeur,
 vers la libération.

La ceinture fléchée

Les orateurs ont tous ceint la ceinture fléchée qu'ils se passaient de l'un à l'autre à mesure qu'arrivait leur tour de parler. Ils ont tous proclamé l'indépendance de la jeunesse qui ne veut plus entendre parler de l'esprit de parti. M. Wilfrid Dufresne, de la Jeunesse nationale de Québec, qui a été le plus violent de tous les orateurs, a demandé aux auditeurs de se tenir debout, d'élever la main droite et de répéter après lui les mots qui composent la résolution adressée au lieutenant-gouverneur pour lui demander la dissolution des Chambres; la foule s'est rendue de bonne grâce à sa demande. M. Marcel Poulin, le fils de l'ancien député libéral de Laurier, qui a prononcé un excellent discours, a obtenu un vif succès en faisant la description du Reform Club où il a déjà obtenu un prix d'éloquence.

Walter O'Leary

M. Walter O'Leary, qui présidait l'assemblée, a déclaré que les Jeunes Patriotes ont été boycottés de toutes façons lorsqu'elles ont voulu organiser cette manifestation. Nous n'avons pu obtenir la salle du marché Saint-Jacques que

Aux congrès de la jeunesse canadienne

Le Dr Jacques Tremblay provoque de vives protestations par une attaque contre les communistes

Le Reform Club

Permettez-moi de vous dire un mot du Club de Réforme, successeur de l'égoïsme et de la bêtise conjugués, entre de ceux que j'appellerai les compagnons d'Ali Baba. Il y a telle chose que le *primo vires*: c'est l'excuse de quelques-uns de ceux qui en font partie. C'est au Club de Réforme que se fabrique la cuisine électorale; c'est là que les candidats sont choisis et pour les conduire plus facilement, on leur prend aussi bêtes que possible. Comme au Guignol, ces messieurs cachés dans la coulisse tiennent dans leurs mains les ficelles et les parlementaires qui s'agitent à Québec sont les cabriolets commandés par ces gens.

Où si vous les aviez vus comme moi, ces gredins bouffards entortillés d'une cour de petits valets. Ces derniers vous font des courbettes que n'aurait pas désavouées les marquis de l'époque de Louis XIV. M. Poulin parle ensuite du vestiaire du Club de Réforme où il faut poster trois gardiens pour empêcher paletots, chapeaux et parapluies de disparaître, des élections de la Jeunesse libérale où l'on voit fonctionner une organisation aussi perfectionnée que la machine qui sert à faire des élections provinciales, de l'enseignement dans la Jeunesse libérale, de tous jeunes gens par des recenseurs payés, de jeunes gens que l'on enivre pour les rouler, voilà, conclut-il, les assises du libéralisme à Montréal!

La politique, dit en terminant M. Poulin, ce n'est pas ça. La véritable politique ne marche pas à quatre pattes, mais debout, flamberge au vent. La politique, *ars magna*, doit s'appuyer sur les enseignements de l'histoire, connaître les besoins et l'idéal de la nation.

MM. Cossette et Denis

Les deux derniers orateurs ont été MM. Raymond Cossette, président des Jeunes nationales de Québec, qui a demandé la poursuite de l'enquête du comité des comptes publics et déclaré que nous devons nous débarrasser du régime si nous avons à cœur l'honneur de la province, et Réal Denis.

Les fêtes de Sainte-Agathe

M. le curé Bazinet nommé prêtre domestique

Ste-Agathe, 25. — La ville de Ste-Agathe a célébré hier le 75^e anniversaire de sa fondation, et le 25^e anniversaire du ministère de l'abbé J. B. Bazinet, comme curé de la ville. A cette occasion, Son Excellence Mgr Limoges, évêque de Montréal, a annoncé à la population que Sa Sainteté le pape Pie XI décerne le titre de prêtre à M. Bazinet.

Il y a eu plusieurs cérémonies religieuses et civiles. Mgr Limoges a tout d'abord confirmé environ 300 enfants samedi matin et deux adultes récemment convertis: Jeanne Agnew, 24 ans, et J. Suratt, 25 ans. Hier, Son Excellence a ordonné prêtres sept religieux Oblats, du scolasticat de Ste-Agathe, maison de repos de la communauté. Les nouveaux prêtres sont: Gaétan Loisel, de Ste-Agathe même; Jean Lavoie, de Montréal; Paul-Emile Gagnon, de Québec; Marius Tourigny et Albert Sanschagrin, de St-Tite; Gerald Gobeil, de Port-Albert; et Maurice Laplante, de St-Chrysostome.

A la messe solennelle, l'abbé Clément Martial, natif de Ste-Agathe et professeur au collège de Mont-Laurier, a prononcé le sermon de circonstance. C'est à l'issue de la cérémonie religieuse du matin que Mgr Limoges a annoncé l'élevation de M. Bazinet à la prêtrise, par le Saint-Père, à sa propre demande.

Le midi, il y a eu banquet à la salle du collège, sous la présidence du maire, M. C. E. Forget. Ont porté la parole: M. E. Hamel, notaire; Mgr Limoges, l'abbé J.-O. Grenier, de Port-Neuf; le député fédéral L.-E. Parent, de Terrebonne; le secrétaire provincial, M. David, député de Terrebonne. Mgr Limoges a rappelé les grands traits de l'histoire de Ste-Agathe, les difficultés qu'ont rencontrées les premiers curés et il a félicité l'abbé Bazinet, devenu Mgr Bazinet, d'avoir vaincu le fleau de l'invivogère dans cette région, les premières années de son ministère.

Mgr Bazinet a distribué des remerciements à Mgr Limoges puis à tous ceux qui l'ont soutenu dans son ministère et qui lui ont préparé d'aussi belles fêtes.

Mort de l'abbé J.-E. Levac

Valleyfield, 25. — M. l'abbé J. E. Levac, aumônier du couvent des Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie et ancien curé de la cathédrale, est décédé samedi. Il était âgé de 44 ans. La translation des restes aura lieu des Cèdres à la cathédrale de Valleyfield cet après-midi, à 4 h. Les funérailles auront lieu demain matin. Le service sera célébré à 10 h., heure avancée, et l'inhumation se fera dans la crypte de la cathédrale.

L'hôtel de ville fermé

L'hôtel de ville est fermé aujourd'hui à l'occasion de la fête de la reine Victoria.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adresses-vous au Service de Dame est, Montréal, librairie du "Devoir", 430 Notre-

La fête de Dollard

Le sermon du R. P. Oscar Bélanger, à la veille d'armes d'hier soir à l'Immaculée-Conception — Cet après-midi au parc LaFontaine

L'Association catholique de la jeunesse canadienne a commencé hier soir à célébrer la fête de Dollard par une veillée d'armes. Cette veillée a eu lieu à l'église de l'Immaculée-Conception. Le R. P. Oscar Bélanger, Jésuite, recteur du collège Jean-de-Brébeuf, a prononcé le sermon de circonstance.

Le Père Bélanger a traité du vrai patriotisme. Il a démontré que le vrai patriotisme chez les Canadiens français est inséparable de la religion catholique. Il est impossible, dit-il, de concevoir le patriotisme dans notre province et dans tout le Canada français sans le sentiment religieux. Ceux qui veulent mettre une cloison étanche entre la religion et la patrie font fausse route. Le vrai patriotisme, a aussi fait observer le Père Bélanger, ne développe aucun sentiment de haine contre les étrangers ou contre ses compatriotes d'autres races. Le vrai patriotisme pousse à aimer sa patrie plus que les autres. Il a conclu qu'un bon patriote canadien français doit aussi être un bon catholique. L'un ne va pas sans l'autre.

Pendant toute la veillée, des détachements des corps de cadets ont monté la garde au pied du Saint-Sacrement.

Au Parc LaFontaine

Cet après-midi, à 2 h. 30, il y a eu un ralliement de toute la jeunesse au parc LaFontaine. Il y aura plusieurs discours sur la formation des chefs. S. H. le maire Camillien Houde et Mgr Chaumont, directeur diocésain de l'action catholique, sont au nombre des orateurs.

A Lachine

Le cercle paroissial de Lachine a célébré hier avec éclat la fête de Dollard. Il y a eu défilé des groupements de jeunes dans les rues de la ville. A la messe, M. le chanoine Thérien a prononcé une allocution sur Dollard du point de vue religieux. M. l'abbé Clément a ensuite prononcé le sermon de circonstance.

Hier soir, sous les auspices du Cercle paroissial, plusieurs orateurs se sont fait entendre sur des sujets patriotiques. M. R.-N. Séguin a prononcé le principal discours.

Les journées thomistes

Allocution du délégué apostolique et du cardinal Villeneuve — Les travaux présentés

Ottawa, 25. (D.N.C.) — Au début de la dernière journée thomiste hier, S. Ex. Mgr Andros Cassulo, archevêque de Léontopolis et délégué apostolique au Canada, a célébré la messe au sous-sol de l'église Saint-Jean-Baptiste, pour tous ceux qui ont assisté aux séances des journées thomistes. A l'issue de la messe principale qu'il célébrait pour les jeunes congressistes des journées thomistes, Son Excellence Mgr Andros Cassulo, délégué apostolique au Canada, a bien voulu adresser la parole à ces jeunes gens. Son allocution fut courte, mais remplie d'unction et de directives sages et utiles. Il s'exprima en résumé à peu près dans ces termes:

"Mes chers amis: C'est aujourd'hui un beau jour, un beau jour pour vous et pour moi. Pour vous, parce qu'à ce congrès où vous êtes venus chercher lumière, vérité et courage pour mener à bien les luttes de votre vie, vous recevez la bénédiction de Notre Saint-Père par l'entremise du délégué apostolique. Et pour moi c'est un beau jour, parce que j'ai célébré ce matin au milieu de la jeunesse, un anniversaire qui me rappelle celui de ma considération épiscopale".

La séance de 10 h. fut consacrée à l'étude du problème religieux. M. Pierre Ranger, de Montréal, parla de "la vie religieuse des jeunes catholiques", après quoi M. Roger Duhamel, également de Montréal, exposa "Quelques points de la doctrine thomiste sur la religion". La discussion qui suivit fut dirigée par le R. P. Drouin, O.P.

La conférence de clôture fut donnée par S. Ex. le cardinal J.-M.-R. Villeneuve, O.M.I. Le jeune étudiant canadien-français en général a un but religieux très simple: atteindre le Ciel en perdant le moins de bonheur terrestre possible. Il entend l'atteindre en pratiquant sa religion comme un honnête homme. Ses moyens extérieurs: assister à la messe de dix heures tous les dimanches et dire son chapelet durant cette messe; une prière rapide au pied de son lit tous les soirs; communier presque tous les premiers vendredis du mois; saluer en passant devant une église; faire la visite des tombeaux le Jeudi-Saint et la retraite annuelle des hommes; fumer la pipe pendant le carême et donner aux pauvres selon sa fortune. Ses moyens intérieurs: Pêche, modération, tout en se confessant assez régulièrement, ne pas se laisser aller à des excès, mais ne pas refuser les occasions de pêcher. Ses espérances: améliorer progressivement durant une vie fixée à 70 ans; mourir après une courte maladie, assisté par un prêtre et entouré des siens. Attendra-t-il son but? Verra-t-il le Ciel? Voilà la grande question. Cette attitude tiède provient de la routine de la vie religieuse extérieure au collège, où le jeune homme n'a pas assez de liberté de poser des actes personnels. Un enseignement religieux trop étendu en surface et pas assez en profondeur, lui donne une foi confortable.

Docteur en science agricole

Oka, 25. — M. Johan Beetz, directeur du service des animaux à fourrures du ministère de l'Agriculture, a obtenu samedi après-midi le grade de docteur en science agricole avec grande distinction de l'Université de Montréal. Il a soutenu une thèse sur l'élevage du renard dans la province de Québec.

Le jury se composait du docteur G. Masson, de M. Gust. Toupin, du Fr. Isidore et du P. Louis-Marie, professeur à l'Ecole d'agriculture d'Oka. M. Beetz est d'origine belge. Il est au Canada depuis plusieurs années.

La fête de Dollard à Saint-Jérôme

St-Jérôme, 25. — La ville de St-Jérôme a célébré la fête de Dollard hier après-midi par une figuration historique. Le matin, il y a eu une messe spéciale. Dans l'après-midi, au terrain de l'exposition, on a reconstitué le combat du Long-Sault; d'abord l'engagement des compagnons de Dollard, le serment et le départ, puis la bataille et la mort des braves. Cent cinquante personnes ont pris part à cette reconstitution organisée par le cercle de la Durantaye, sous la direction de son aumônier, M. l'abbé Paul Labelle. L'assistance à la représentation était nombreuse.

Hier soir il y a eu défilé par la ville avec fanfare et chars allégoriques, suivi d'une réunion pour les jeunes. Il y a eu aussi dans la soirée un concert par la fanfare dans le parc du C.P.R.

"Nous continuerons d'aller notre chemin", déclare Mussolini

L'affaire des balles dum-dum trouvées en Ethiopie jette un nouveau froid entre Rome et Londres — Les sanctions

ROME, 25. (S.P.A.) — Au cours d'une cérémonie marquant le 21^e anniversaire de l'intervention de l'Italie dans la Grande guerre, M. Mussolini a dit: "Nous continuerons d'aller notre chemin". Un certain temps avant la guerre italo-éthiopienne, il avait déclaré: "Nous irons notre chemin", et un peu partout on avait dit que cela signifiait qu'un conflit entre l'Italie et l'Ethiopie était inévitable. Aujourd'hui, certains se demandent si M. Mussolini estime inévitable une nouvelle guerre, mais dans des cercles qu'il y a lieu de croire bien informés on affirme que fort probablement les paroles du Duce ont trait aux domaines économique et social. Quoi qu'il en soit, la situation européenne n'est pas sans nuage, du point de vue italien.

L'affaire des balles dum-dum trouvées en Ethiopie a jeté un nouveau froid entre Rome et Londres. D'après une information que l'agence Stefani tient de source autorisée, ce fut par suite d'une entente avec Londres et pour atténuer la tension italo-britannique que Rome a retiré l'accusation de complicité qu'elle avait portée contre les Britanniques, à Genève. Maintenant Rome reproche au ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, M. Anthony Eden, d'avoir, par sa récente déclaration aux Communes, enfreint la trêve que constituait cette entente. D'autre part, l'Italie fasciste se demande quelle attitude la France prendra par suite de la victoire électorale des gauches. Et puis, il y a les sanctions. A Rome, on pense qu'il se peut que le Conseil de la Société des nations décide de remettre à l'automne la session qu'il doit commencer le 16 juin pour l'étude de l'annexion de l'Ethiopie, et de maintenir les sanctions d'ici là. Il paraît que si cette conjecture se vérifie, l'Italie se retirera tout à fait de la Société.

ble, même solide, mais presque absolument inopérante.

Faits divers

Sentencié pour meurtre

Cranbrook, C.C., 25. (C.P.) — Trouvé coupable vendredi soir devant le meurtre de Michael Hudock, assassiné le 11 février dernier, Vincent Macchione montera sur l'échafaud le 12 août prochain.

Cadavre repêché

Port-Arthur, 25. (C.P.) — On a repêché dans la rivière Current le cadavre de Nils Bergstrom, 57 ans, disparu depuis le 6 mai dernier. On croit à un suicide ou à un accident probable.

Blessé mortellement

Dominic DiFiore, 75 ans, 6594, rue de Gaspé, renversé samedi après-midi, par une auto à l'angle du boulevard St-Laurent et de la rue Atlantique, a succombé à ses blessures à l'hôpital Dieu, où on l'avait transporté après l'accident. Mlle Emilie Charest, 12674, rue Beau-bien est, était au volant de l'auto, qui s'est égarée sur un poteau après avoir renversé la victime. Mlle Charest s'est portée au secours du blessé.

Tué dans une collision

Charles Carter, 32 ans, employé au C. N. R., s'est infligé une fracture du crâne quand sa bicyclette a donné, hier matin, vers huit heures, contre un camion à l'angle des rues Knox et Charlevoix. Il est mort à l'hôpital Général, peu de temps après son arrivée.

Sauvetage par un matelot sur le "Mont-Royal"

Le matelot John Lomax, de l'équipage du cargo *Manchester Commerce*, a opéré un sauvetage remarquable, hier après-midi, à la montagne. Comme il passait près du réservoir McTavish, il a entendu appeler au secours. Un enfant de six ans, Jackie Ronaldson, dont les parents demeurent à 427, rue Ontario ouest, s'était laissé glisser sur une roche escarpée, à une hauteur de peu-être cent pieds, sur le versant du Mont-Royal, et ne pouvait plus redescendre. Le matelot a escaladé la roche et a ramené l'enfant sain et sauf, pendant que les pompiers avaient été demandés pour opérer, au moyen de leurs échelles, un sauvetage pour le moins rare ici.

Action de \$8,040.45 pour services professionnels

Un bref d'assignation en réclamation d'un montant de \$8,040.45 pour services professionnels a été demandé, samedi après-midi, au greffe de la Cour supérieure, par Me Edouard Masson, entre la compagnie St. Lawrence Service Stations Ltd. Le fiat a été produit et le bref émis en fin de semaine.

Invités à Québec

Le conseil municipal de Montréal a été invité samedi à se faire représenter à Québec lors de la séance qui tiendra le sous-comité du comité des bills privés chargé d'étudier les projets de remaniements du mode d'administration de Montréal.

Cette invitation a été faite par M. Bouchard, président du sous-comité, dans une lettre au greffier de la ville. Le conseil ne se réunit que mercredi, et ne pourra pas se faire représenter officiellement demain; mais le directeur des services ira peut-être représenter la ville, et tous les échevins qui le désireront. M. Raynault a déjà exprimé son intention d'y aller.

Si vous voyagez...

adresses-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots charmes de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones HARBOUR 1241*

errell.
